
Nombre de membres en

exercice: 11

Présents : 8

Votants: 10

Séance du 14 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le quatorze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 octobre 2020, s'est réunie sous la présidence de Denis CELADON, Maire

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Eric MORVAN, Laurence PICOT, Magalie PANNESE, Patrick VALEUR, Aude SCALABRE, Bruno DOUANNE

Représentés: Isabelle BILAND-PERENNES par Eric MORVAN, Anais CAPARROS par Magalie PANNESE

Excuses: Claudine CHATEIGNER

Absents:

Secrétaire de séance: Evelyne BEAUVAIS

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2020 - DE 2020_029

Le procès verbal de la séance du 15 septembre 2020 est approuvé et signé par tous les membres présents.

ADOPTE à l'unanimité

Objet: TRAVAUX DE LA GRANGE - DE 2020_030

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des devis qui ont été établis pour des travaux urgents concernant des fuites dans une grange louée au 1 rue Grande,

Le montant total des travaux est de 4 855.36 € HT soit 5 826.43 € TTC, devis établis par l'entreprise SARL. TONDEUR MICKAEL.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- DECIDE d'effectuer les travaux présentés,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les devis de l'entreprise SARL.TONDEUR MICKAEL

ADOPTE à l'unanimité

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS D'EQUIPEMENT RURAL - DE 2020_031

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural a pour objet les travaux urgents de la grange du 1 rue Grande pour un montant TOTAL de 4 855.36 € HT.

Ces travaux étant urgents afin d'éviter des dégradations plus importantes surtout en période hivernale, une demande de démarrage anticipé devra être faite auprès des services du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et son échancier.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à inscrire cette action au budget de l'année 2021,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,
- certifie que la commune est propriétaire du bâtiment ou du terrain d'assiette RF de l'opération.
- charge Monsieur le Maire de demander un démarrage anticipé des travaux au vu de l'urgence.

ADOPTE à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES**SITE INTERNET**

La panne a été réparée et il a été remis en service la semaine dernière.

FIBRE OPTIQUE

Une réunion avec l'entreprise a eu lieu le 09 octobre, les travaux suivent le calendrier prévu et Châtenoy devrait être lié à la fibre en 2022.

L'armoire se trouvera au niveau du cimetière à proximité des bornes d'apport volontaire. La couleur devra être en accord avec l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
Une réunion publique se tiendra en temps utile.

BULLETIN MUNICIPAL

Une réunion de la commission communication a eu lieu début octobre afin d'établir la liste des sujets à traiter.

DECORATIONS DE NOEL DU VILLAGE

Une date doit être fixée pour la mise en place.

RPI DE SAINT PIERRE LES NEMOURS

Un avenant à la convention initiale a été proposé aux 3 communes (Châtenoy, Chevrainvilliers et Ormesson) par la commune d'accueil (Saint Pierre les Nemours), avenant qui ne peut être accepté en l'état. Les trois communes travaillent à une contre proposition.

TRAVAUX DU GITE

Du retard accumulé dans la réalisation des travaux, des pénalités ont été appliquées à l'entreprise.

RETOURS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Le site internet du Parc Naturel Régional du Gâtinais français propose une carte interactive avec les producteurs locaux.

MISE AUX NORMES DES ASSAINISSEMENTS

Pour les personnes destinataires d'un courrier demandant la mise aux normes, ne pas hésiter à contacter le service SPANC du PNR du Gâtinais français pour obtenir des informations et des conseils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Maire
Denis CELADON

